

COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



Lettre d'information N°19 / 2021 – Novembre



Le module de restitution en ligne de l'étude sur les marchés agricoles et agroalimentaires de Côte d'Ivoire est dès à présent accessible [en ligne](#).

Pour accéder aux travaux et études menés dans le cadre de la CTI internationale, cliquer [ici](#).

Agenda international

L'Agenda international recense les actions à l'international des membres de la CTI, institutionnels et professionnels. La dernière mise à jour de cet agenda est accessible [à ce lien](#).

Si vous souhaitez y faire apparaître vos événements, merci de nous les communiquer à l'adresse commission.internationale@franceagrimer.fr

La prochaine réunion plénière de la CTI Internationale aura lieu le jeudi 2 décembre de 9h30 à 12h en format mixte présentiel et visioconférence.

Un webinaire de présentation de la stratégie nationale portuaire aura lieu le mardi 30 novembre de 14h30 à 16h30. Les inscriptions se font par mail à l'adresse commission.internationale@franceagrimer.fr. Plus d'information sont disponibles [à ce lien](#).

Contact : sonia.stimmer@franceagrimer.fr ; chloe.paquette@franceagrimer.fr

Accompagner dans la durée

Mise en ligne du module de restitution de l'étude Côte d'Ivoire

Le module de restitution en ligne de l'« Etude sur les segments amont et aval du marché agricole de la Côte d'Ivoire » est maintenant en ligne et libre d'accès pour les entreprises françaises [à ce lien](#). Ce module intègre les informations de l'étude réalisée par le cabinet CERESCO pour le compte de FranceAgriMer. Le principal objectif est d'essayer de rendre une restitution d'étude de marché plus attrayante et variée (interviews, petites animations vidéos, infographies) tout en permettant aux entreprises de maximiser le temps dont elles disposent pour cette restitution en allant plus rapidement à l'information susceptible de les intéresser. Le module offre la possibilité de charger l'ensemble des documents disponibles (diaporamas de présentation, infographies, statistiques d'importations par produits, etc.). Il a été réalisé à titre pilote dans le cadre d'une réflexion sur la diffusion et la restitution des études à destination des professionnels. Aussi, nous attachons de l'importance à vos retours sur l'intérêt du format et des fonctionnalités pour les restitutions d'étude de marché.

Contact : leonor.hugot@franceagrimer.fr

Parution du livre blanc "Agro, où exporter en 2022 ?"

La nouvelle édition du livre blanc « Agro, où exporter en 2022 ? » réalisé par Business France en partenariat avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation est maintenant disponible. Ce guide rassemble les informations par marchés et par secteurs sous forme de 21 fiches sectorielles, 50 pays analysés, des focus dédiés à l'impact de la crise sanitaire sur les marchés prioritaires, ainsi qu'une fiche inédite sur la thématique du e-commerce. Il a été présenté le 9 novembre au cours d'un webinaire comprenant notamment une table-ronde sur les clés du e-commerce et les opportunités à saisir sur la scène internationale.

Pour visionner la rediffusion du webinaire, [cliquer ici](#). Pour télécharger le livre blanc, [cliquer ici](#).

Webinaires « Tour d'horizon du e-commerce alimentaire »

Le e-commerce a connu ces dernières années une forte expansion pour devenir un canal de distribution incontournable dans toutes les régions du monde. En partenariat avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Business France présente les résultats d'une série d'études sur le e-commerce à travers le globe sous forme d'un webinaire pour chacune des trois zones géographiques présentées avec un focus sur le marché le plus porteur. Cliquer sur les liens ci-dessous pour :

- [Revoir le webinaire portant sur l'Amérique du Nord \(focus Etats Unis\)](#) (bientôt disponible)
- [Revoir le webinaire portant sur l'Europe \(focus Royaume-Uni\)](#) (bientôt disponible)
- [Vous inscrire au webinaire du 30 novembre portant sur l'Asie \(focus Chine\)](#)

Semaine de l'exportation collaborative du 6 au 10 décembre

Initialement prévue du 22 au 26 novembre, cette semaine est reportée du 6 au 10 décembre. Elle vise à réunir des entreprises agricoles et agroalimentaires et des porteurs de projet capables d'emmener des groupes d'entreprises vers des marchés présélectionnés. Organisée par MEDEF International et EOC International dans le cadre d'un projet d'export collaboratif cofinancé par FranceAgriMer, elle concerne aussi bien l'équipement agricole et agroalimentaire que les produits de consommation. Les porteurs de projets, qui peuvent être par exemple des entreprises ou des sociétés d'accompagnement, peuvent

déposer leur dossier [sur ce lien](#). Les entreprises intéressées pour participer aux projets retenus par le comité de sélection pourront s'inscrire [au même lien](#) à partir du 25 novembre.

Contact : Michelle GROSSET, Directrice de Pôle Agri-Agro de MEDEF International mgrosset@medef.fr

Notes sur les importations de produits agricoles et agroalimentaires du Japon et de Côte d'Ivoire en provenance de France

Les deux notes présentent l'évolution des importations en provenance de France au cours des 9 premiers mois de 2021 par rapport à la même période de 2020 et de 2019 et proposent une comparaison avec les performances de certains de nos principaux concurrents. Sur la période les importations japonaises et ivoiriennes en provenance de France enregistrent une progression de respectivement +3,6% et +5,4%. Toutefois, si l'augmentation des importations en provenance de France est supérieure à celle des importations globales pour le Japon (+0,6%), ce n'est pas le cas pour la Côte d'Ivoire (+26,9%).

Pour consulter ces notes et leurs tableaux annexes, [cliquer ici](#).

Ouvrir et maintenir les marchés

Avancées sur les levées d'embargos et restrictions liées à l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

Suite aux différentes actions mises en place par les autorités sanitaires françaises depuis le recouvrement de la France du statut indemne vis-à-vis de l'IAHP (2 septembre 2021), le Maroc, l'Australie, Cuba, Singapour et la Thaïlande ont reconnu officiellement le statut indemne de la France et ont levé toutes les restrictions aux importations liées à l'influenza aviaire. D'autres pays conditionnent cette levée et la reconnaissance de ce statut par la réponse à des questionnaires actuellement en cours de consolidation comme par exemple la Corée, Taïwan et la Russie. Le Japon et Hong Kong ont levé toutes les restrictions sur les départements du sud-ouest.

Grâce à ces avancées, les filières avicoles ont repris leurs exportations vers ces destinations depuis toute la France ou les zones reconnues indemnes par les pays tiers.

Contact : hajer.atri@franceagrimer.fr

Nouveau délai fixé au 26 novembre pour compléter les liste d'établissements du secteur alimentaire exportant vers la Chine des produits à risque « élevé »

Dans le cadre de l'application de leurs nouvelles dispositions réglementaires, les autorités chinoises (GACC) ont accordé aux autorités compétentes des pays exportateurs un nouveau délai fixé au 26 novembre prochain, pour compléter les listes d'entreprises exportant des catégories de produits à risque « élevé » et soumises à obligation d'enregistrement. La liste des catégories de produits (14) est la suivante : Boyaux ; Produits de la ruche ; Œufs et ovo produits ; Huiles alimentaires et graines oléagineuses ; Pâtes farcies ; Céréales alimentaires ; Produits de la minoterie et du malt ; Légumes frais et déshydratés et haricots secs ; Grains de café et fèves de cacao non torréfiés ; Assaisonnements ; Noix et graines ; Fruits séchés ; Aliments diététiques spéciaux ; Aliments fonctionnels.

Les entreprises françaises produisant ou stockant des produits de cette liste et en exportant ou en ayant exporté vers la Chine continentale depuis le 1^{er} janvier 2017 et qui ne se seraient pas encore faites

enregistrer, doivent se signaler auprès de leur fédération professionnelle/interprofession d'ici le 26 novembre.

Obligation d'auto-enregistrement des établissements producteurs de denrées alimentaires à risque dit « faible » exportées vers la Chine

Les entreprises françaises de production, de transformation et de stockage exportant ou désireuses d'exporter vers la Chine continentale des denrées agroalimentaires à risque dit « faible » doivent s'auto-enregistrer sur le site des douanes chinoises. Ce site est disponible depuis le 1^{er} novembre (interface CIFER <https://cifer.singlewindow.cn>). Il est à signaler que ce site, uniquement disponible en chinois, présente encore un certain nombre de problèmes opérationnels qui compliquent l'auto-enregistrement. Un manuel d'utilisation est disponible en cliquant [sur ce lien](#) pour guider les opérateurs dans cette démarche. Les entreprises trouveront les catégories de produits (codes SH) à risque « faible » soumises à cette obligation d'auto-enregistrement, en cliquant [sur ce lien](#). Sur le site les codes SH concernés sont repris en menu déroulant. Cette liste peut encore faire l'objet d'évolutions de la part des douanes chinoises.

À partir du 1^{er} janvier 2021, les produits agroalimentaires exportés vers la Chine continentale devront également présenter sur l'étiquette un numéro d'enregistrement rattaché à l'établissement producteur, conditionneur ou stockeur. Ce numéro doit aussi figurer sur l'emballage extérieur (cartons ou palettes). Ce numéro peut être celui fourni suite à l'auto-enregistrement ou un numéro de référence en France. Par souci de cohérence avec l'objet du décret et d'harmonisation, et dans l'attente de clarification de la part des autorités chinoises, il est recommandé, pour tous ces produits à risque dit « faible », d'utiliser dès à présent le numéro SIRET. À l'exception de cet ajout, les règles d'étiquetage restent inchangées. Ce sont celles prévues par la réglementation chinoise en vigueur relative à l'étiquetage des denrées alimentaires, qui permettent notamment l'apposition d'une contre-étiquette sous douane, à l'arrivée en Chine. .

Pour tout complément ou actualisation, consultez la [page dédiée du site Internet de FranceAgriMer](#).

BREXIT : nouvel échéancier pour les contrôles SPS à partir de juillet 2022

A la suite d'une modification par les autorités britanniques du calendrier de mise en place des contrôles SPS, les échéances actualisées sont les suivantes :

- A partir du 1^{er} juillet 2022, les contrôles de certification et les contrôles physiques seront appliqués pour les sous-produits animaux réglementés, les végétaux et produits végétaux réglementés, les viandes et produits à base de viande, les autres denrées alimentaires à haut risque qui ne sont pas d'origine animale.
- À partir du 1^{er} septembre 2022, les contrôles de certification et les contrôles physiques seront appliqués pour les produits laitiers.
- À partir du 1^{er} novembre 2022, les contrôles de certification et les contrôles physiques seront appliqués pour tous les autres produits d'origine animale, y compris les produits composés et les produits à base de poisson.

La prénotification est maintenue au 1^{er} janvier 2022.

Plus d'information sont disponibles sur le site Internet de FranceAgriMer [à ce lien](#).

Contact : cellule.brexit@franceagrimer.fr

BREXIT : mise à jour du Border Operating Model

Les autorités britanniques ont publié le 18 novembre une nouvelle version du Border Operating Model. Ce guide présente l'ensemble des procédures douanières post-brexit qui sont appliquées à la frontière du Royaume-Uni depuis le 1er janvier 2021. Il est consultable [à ce lien](#).

Contact : cellule.brexit@franceagrimer.fr

BREXIT : certification électronique via l'application TRACES NT

S'agissant de la certification phytosanitaire, les certificats sont émis sous format électronique depuis le 1^{er} novembre à l'instar des certificats électroniques déjà émis par la Grande-Bretagne avec l'application TRACES NT pour ses exports vers l'Union européenne afin de faire bénéficier les opérateurs français des mêmes facilités que celles des opérateurs britanniques. Les autorités britanniques récupèrent les certificats dans TRACES NT, et il ne sera ainsi plus nécessaire pour les services instructeurs français d'imprimer des certificats papier pour accompagner les marchandises.

S'agissant de la certification sanitaire, les certificats pour l'exportation des animaux vivants seront émis sous format papier dès que les services instructeurs seront formés et que le module export sanitaire sera opérationnel pour la Grande-Bretagne dans TRACES NT. Ils seront émis ensuite sous format électronique dès disponibilité de la signature électronique. La certification électronique sera ensuite étendue à toutes les autres catégories de marchandises animales soumises à certification à compter du 1^{er} juillet 2022.

Contact : cellule.brexit@franceagrimer.fr

BREXIT : création de comptes nominatifs dans TRACES-NT

L'utilisation de TRACES-NT pour l'élaboration de certificats sanitaires et phytosanitaires requiert la création de comptes nominatifs dans ce logiciel. Les professionnels des secteurs des denrées animales ou d'origine animale (DAOA), ainsi que les opérateurs dédiés aux animaux vivants et aux produits génétiques peuvent dès à présent créer leurs comptes nominatifs dans un objectif de prévoyance.

Le mode opératoire pour la création de comptes utilisateur nominatifs par les opérateurs dans TRACES-NT se trouve [à ce lien](#).

Contact : cellule.brexit@franceagrimer.fr

Renouvellement des agréments des entreprises exportatrices de pommes vers la Chine

A la suite d'un audit réalisé par visioconférence le 21 octobre, la GACC (Douanes chinoises) a publié le 4 novembre une décision officielle autorisant l'exportation de pommes pour les entreprises françaises en ayant fait la demande pour la campagne 2021-2022. Les exportations françaises de pommes fraîches vers la Chine ont représenté plus de 1 million d'euros en 2020. Un audit a également eu lieu le 18 novembre auprès des entreprises exportatrices de kiwis.

Contact : export@franceagrimer.fr

Promouvoir les produits et l'expertise française

Bilan du Comité d'appui à la coopération institutionnelle du 19 novembre

Le troisième Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle a donné lieu à la présentation de plusieurs projets de coopération des opérateurs publics et des interprofessions. La FN3PT entame le projet RAMSES (Risk Analysis Management for SEed potaoeS) avec l'Egypte pour conforter des relations anciennes avec le premier pays d'importation de plants de pomme de terre français. L'ENSV-FVI et l'IFIP viennent d'obtenir un financement STDF (OMC) pour appuyer la lutte contre la peste porcine africaine en Asie du sud-est. L'INRAE a présenté le travail de développement de l'expertise internationale de sa direction d'appui au politique publique qui entend favoriser les partenariats en matière de coopération.

La consultation des membres du comité sur leurs attentes vis-à-vis de l'instance met notamment en avant le besoin d'échange sur la construction des projets de coopération et l'expertise associée, ainsi que sur une réflexion à mener en matière de recherche de complémentarité entre les projets de coopération menés par les pouvoirs publics et ceux menés par des structures privées.

Les dates de réunion du comité en 2022 ont été arrêtées au 11 mars et au 25 novembre 2022.

Contact : marie-pierre.glade@franceagrimer.fr ; sonia.stimmer@franceagrimer.fr

Huit projets retenus au cours du Comité d'appui à la coopération institutionnelle dans le cadre du financement sur reliquats de jumelage

Le deuxième appel à propositions d'actions sur financement reliquats de jumelage a donné lieu à dix propositions. Huit projets ont été retenus pour un montant total de près de 50 000 euros et présentés lors du Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle.

Les actions retenues vont permettre de développer des activités au Brésil sur les IG, en Serbie dans la préparation d'une offre de jumelage, en Equateur sur l'appui à la structuration d'interprofession, en Russie pour la filière équine, au Maroc concernant la diffusion de bonnes pratiques d'inspection en abattoir et en Côte d'Ivoire sur l'appui à la structuration de filière vivrière et le développement d'un projet de compagnonnage entre la Chambre d'agriculture Auvergne Rhône-Alpes et la Chambre nationale d'agriculture de la Côte d'Ivoire.

Contact : marie-pierre.glade@franceagrimer.fr

Jumelage européen sur le « Renforcement des capacités de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) » avec le Maroc

Une mission préparatoire a été menée au Maroc, du 8 au 13 novembre 2021, afin de préciser les attentes de l'ANDA et ainsi affiner le plan de travail. Elle a consisté en la visite des principaux sites concernés par l'aquaculture et la rencontre de l'ANDA et de ses partenaires par le chef de projet français et des experts. La signature du contrat de jumelage européen est maintenant en voie de finalisation entre la Délégation de l'union européenne, la France et le Maroc. Une fois cette étape réalisée, le séminaire de lancement officiel sera programmé et les activités prévues au plan de travail démarreront.

Contact : estelle.bitan-crespi@franceagrimer.fr

Instituts supérieurs d'enseignement professionnel au Sénégal

Du 21 au 25 novembre se tient à Saly au Sénégal la deuxième session de formation portée par l'enseignement agricole français (trois lycées agricoles mobilisés) sur l'harmonisation des référentiels de formation en élevage. La session d'octobre portait sur les référentiels de formation en agroalimentaire. Ces formations de formateurs appuient la structuration de cinq Instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP) sur le territoire sénégalais et s'inscrivent dans le cadre d'accords gouvernementaux entre la France et le Sénégal sur la formation agricole sur financement de l'AFD.

Contact : marie-pierre.glade@franceagrimer.fr

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : mission des Affaires européenne et internationales
Mention légale : les informations relatives aux traitements de données personnelles mis en œuvre par FranceAgriMer et les modalités d'exercice des droits « informatique et libertés » sont consultable sur la page www.franceagrimer.fr/RGPD

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

FranceAgriMer
@FranceAgriMerFR

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre d'information, merci de l'indiquer en répondant au présent courriel.